

INFORMATION SUR LE PRODUIT PI 043

Réserve de garantie pour vitrages isolants avec croisillons en bois intégrés

Les croisillons en bois peuvent être intégrés dans l'espace intercalaire du vitrage isolant, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1. Il convient de n'utiliser que du bois sec de première qualité, présentant un taux d'humidité max de 8 – 10%.
2. Les effluents de tannage sont néfastes pour le verre isolant. Veuillez choisir des essences de bois sans agent de tannage.

Les croisillons en bois avec peinture peuvent avoir un effet incompatible avec les revêtements des vitrages isolants en raison des lixiviations des peintures.

Nous attirons expressément votre attention sur le fait que des défauts en la matière peuvent avoir des répercussions défavorables sur la qualité du verre isolant et entraîner très rapidement la formation de condensation dans l'espace intercalaire.

Les croisillons en bois sont incorporés dans l'état dans lequel ils nous sont livrés. Il nous est impossible de vérifier si les conditions préliminaires requises sont remplies. **C'est pourquoi nous n'assumons aucun engagement en matière de garantie sur le vitrage isolant avec des croisillons incorporés en bois.**